

**Mortalité massive de poissons dans la Yamaska :**

**Grave négligence de la Ville de Saint-Hyacinthe et manque de suivi du Ministère de l'Environnement**

Montréal, le 4 juillet 2016 – La décision de la Ville de Saint-Hyacinthe de déverser ses eaux usées dans la rivière Yamaska le 28 juin dernier, alors que son niveau d'eau était au plus bas, a causé la mortalité de centaines de poissons. Cette situation était hautement prévisible. La Ville avait la responsabilité d'aviser le ministère de l'Environnement et celui-ci devait assurer le suivi de l'opération.

La situation s'apparente au « Flushgate » de Montréal, mais cette fois les conséquences furent rapides et graves. Pour réaliser des travaux à sa station d'épuration, la Ville de Saint-Hyacinthe a planifié le déversement de 8 500 mètres cubes d'eaux usées au moment même où le débit de la rivière était à son plus bas, à 3 mètres cubes par seconde. Cela mérite une sanction exemplaire.

La rivière Yamaska est bien malmenée. Il faut aussi signaler le nombre très élevé de débordements d'eaux usées en temps de pluie, soit 651, 632 et 723 respectivement en 2015, 2014 et 2013.

À ces problèmes, rappelons que le niveau d'eau de la rivière Yamaska, en aval de Saint-Hyacinthe, dépend de façon importante de la gestion des débits au barrage Pennman, exploité par la compagnie ontarienne Algonquin Power. Le débit observé selon les données mesurées par le Centre d'expertise hydrique du gouvernement du Québec indique qu'il ne fut que de 3 mètres cubes par seconde les 27 et 28 juin dernier pendant que le réservoir de la centrale hydroélectrique se remplissait. Il atteint environ 12 mètres cubes lorsque la centrale hydroélectrique produit de l'électricité et que l'eau retourne à la rivière. Cette électricité est vendue à Hydro-Québec par la compagnie privée et celle-ci fait varier les niveaux d'eau afin de maximiser ses profits.

Le débit devient tellement bas dans la rivière Yamaska que la Ville de Saint-Hyacinthe paie cette compagnie pour qu'elle laisse de l'eau couler dans la rivière, une compensation pour la dédommager de ses pertes de revenus. En 2014, la Fondation Rivières a recommandé au gouvernement et aux députés que le débit minimal dans la rivière soit augmenté afin de respecter les exigences environnementales, ceci avant qu'Hydro-Québec renouvelle son contrat d'achat d'électricité.

*La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.*

-30-

Contact : Jacques Tétreault, Sentinelle de la rivière Yamaska et porte-parole  
Cellulaire : 450 261-6151